



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CHARENTE

Compte-rendu du Bureau du COS du jeudi 7 septembre 2006

Début de la réunion : 14h00

Présents : Joëlle DELAGE – Christiane SARDIN – Sylvain REDUREAU - Patricia LEGER

Excusés : Alain FAURE

L'ordre du jour de cette première réunion de bureau est le suivant :

- ↪ l'envoi des nouveaux statuts en préfecture,
- ↪ l'envoi de la nouvelle composition du bureau en préfecture,
- ↪ la délégation de signature pour le chéquier et les courriers du COS vers des tiers,
- ↪ la date et le contenu de l'Assemblée Générale 2006,
- ↪ questions diverses.

L'envoi des nouveaux statuts en préfecture :

Voir qui a les statuts du COS voté à l'AG 2005 ; probablement Brigitte Malgogne secrétaire à cette époque.

L'envoi de la nouvelle composition du bureau en préfecture :

Suite aux élections de mai dernier, il faut transmettre à la préfecture la nouvelle composition du bureau.

La délégation de signature pour le chéquier :

Notre compte est au crédit mutuel il faut donc voir avec la banque pour modifier les autorisations pour la délégation de signature. Après discussion, le président, le vice-président, la trésorière et la trésorière adjointe doivent avoir la délégation de signature.

La date et le contenu de l'Assemblée Générale 2006 :

L'AG est prévue le 20 octobre à 17h30 dans la salle du Logis de Lunesse ; voir en conseil d'administration si la date convient à tout le monde.

Revenir sur la sortie de Disney et parler des manifestations pour Noël.

Questions diverses :

* Le DDSIS a demandé si le COS pouvait inviter le président du SDIS à Disney ? Le président lui a répondu qu'il ne pouvait pas prendre la décision tout seul et que la question serait posée en conseil d'administration.

* Un agent qui ne peut pas aller à Disney en 2006 car son enfant est trop jeune et qui s'inscrit en 2007, quitte notre structure ; peut-il aller à Disney ? Réponse en conseil d'administration.

* Un document concernant les services offerts par le COS existe, il serait bon de le mettre à jour et de le distribuer au nouveau au moment de leur démarche administrative (RH du SDIS ou secrétaire de la compagnie).

L'ordre du jour étant épuisé la réunion s'achève à 15h30.